



MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

DIRECTION D'ORGANISATION DES SERVICES DE SANTÉ

PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION CONCERNANT L'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT

TERMES DE RÉFÉRENCE

1. Contexte / Justification

Par la révision du Manuel d'Autorisation de Fonctionnement et d'Accréditation des Institutions Sanitaires, la Direction d'Organisation des Services de Santé (DOSS) vise à garantir une meilleure couverture sanitaire à travers « l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière hospitalière et de structures de santé ».

La révision du manuel AF/AC, effectuée en 2016, prend en compte l'allégement et l'efficacité du processus. Ainsi ce dernier rend les démarches aboutissant à l'autorisation de fonctionnement facile et rapide. La Direction d'Organisation des Services de Santé, dans son souci d'atteindre un plus grand nombre de requérants, veut faciliter l'accès aux acteurs concernés (demandeurs et personnel MSPP) aux informations relatives à l'autorisation de fonctionnement en postant le manuel sur le site web du MSPP.

2. Objectif Général

Vulgariser le Manuel d'Autorisation de Fonctionnement et d'Accréditation des Institutions Sanitaires.

3. Objectifs spécifiques

- Poster les informations relatives à l'octroi de l'autorisation de fonctionnement et d'accréditation
 - a. manuel d'AF
 - b. processus d'octroi d'AF et d'AC
 - c. prérequis pour l'octroi de l'AF
 - d. formulaire de demande d'AF
 - e. formulaire d'auto-évaluation institutionnelle (cahier de l'évaluateur)
 - f. liste des institutions autorisées à fonctionner.

4. Résultats attendus

- Les requérants des dix (10) départements sont informés du processus d’octroi d’AF et des prérequis.
- La consultation en ligne du document est rendue disponible et facile à travers les dix (10) départements.
- Le formulaire de demande d’AF est accessible et disponible.(inscription)
- Les informations relatives à l’AF/AC sont disponibles et accessibles 24/24 et 7/7.
- Les données du SACQ sont stockées et sécurisées au niveau du serveur du MSPP.
- Les informations issues des évaluations institutionnelles par les points focaux départementaux sont accessibles.

5. Méthodologie

- A. Les documents ci-dessous déjà disponibles au SACQ seront téléchargés sur le site du MSPP conjointement par les cadres de la DOSS et du CIFAS.
- Manuel d’AF/AC
 - Formulaire de demande d’Autorisation de Fonctionnement
 - Formulaire d’auto-évaluation pour l’AF
 - Processus pour l’AF
 - Prérequis pour l’AF
 - Liste des institutions autorisées à fonctionner.
- B. Données à poster à moyen terme (2 à 3 semaines) :
- Outil d’évaluation électronique
 - Interface
 - ✓ Portail pour l’administrateur
 - ✓ Portail de consultation par institution.

C. Activités

Activité	Responsables	Lieu	Durée	Période
Orientation des cadres de la DOSS à l’utilisation du site web du MSPP	CIFAS/ DOSS	CIFAS	Une semaine	A déterminer avec CIFAS
Téléchargement des documents AF disponibles	CIFAS/DOSS	CIFAS	Une journée	A déterminer avec CIFAS
Création d’une interface	CIFAS/ DOSS/Consultant	CIFAS	deux à trois semaines	A déterminer avec CIFAS
Formattage de l’outil évaluation AF sur le site Web	DOSS/Consultant	DOSS	Une semaine	A déterminer avec CIFAS